

**PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION**

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

**RÉF. 05/2019/57595/03:1**

DATE DU CONTRÔLE 28/03/2019 AGENT VISITEUR Olivier Maurcot  
ADRESSE DU CONTRÔLE Avenue Reine Astrid 21 (étage 3) - 5000 Namur TYPE DE CONTRÔLE Visite périodique (Art. 271)



**› DONNÉES GÉNÉRALES**

Adresse de l'installation	Avenue Reine Astrid 21 (étage 3) - 5000 Namur
Type de locaux	Unité d'habitation (appartement)
Propriétaire	De groot /Marion
Responsable des travaux	General-Lighting SPRL
#TVA	BE 0464.583.379
Revisite Certinergie	Revisite Certinergie
Références du PV précédent	05/2018/50102/04

**› DONNÉES DU RACCORDEMENT**

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	5231021-2006
Index jour/nuit	0023736/
Type de raccordement	souterrain
Câble compteur - tableau	VFVB 4X4 mm2
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	25A

**› CONTRÔLE**

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 8

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Prise de terre	Piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	26,6	Raccordement	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Eclairage/machines	OK
Test de continuité	Concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	185

**CONCLUSION : CONFORME**

A la date du 28/03/2019, l'installation électrique de Avenue Reine Astrid 21 (étage 3) - 5000 Namur est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unilatéraux et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 28/03/2044.

Signature de l'agent



## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2019/57595/03:1

### REMARQUES

- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge

### DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre **si l'installation électrique est conforme ?**

1	2	3	4
Lisez attentivement ce procès-verbal	Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstruire	Au terme de la validité du rapport, faites reconstruire votre installation	Certinergie est à votre service 0800 82 171



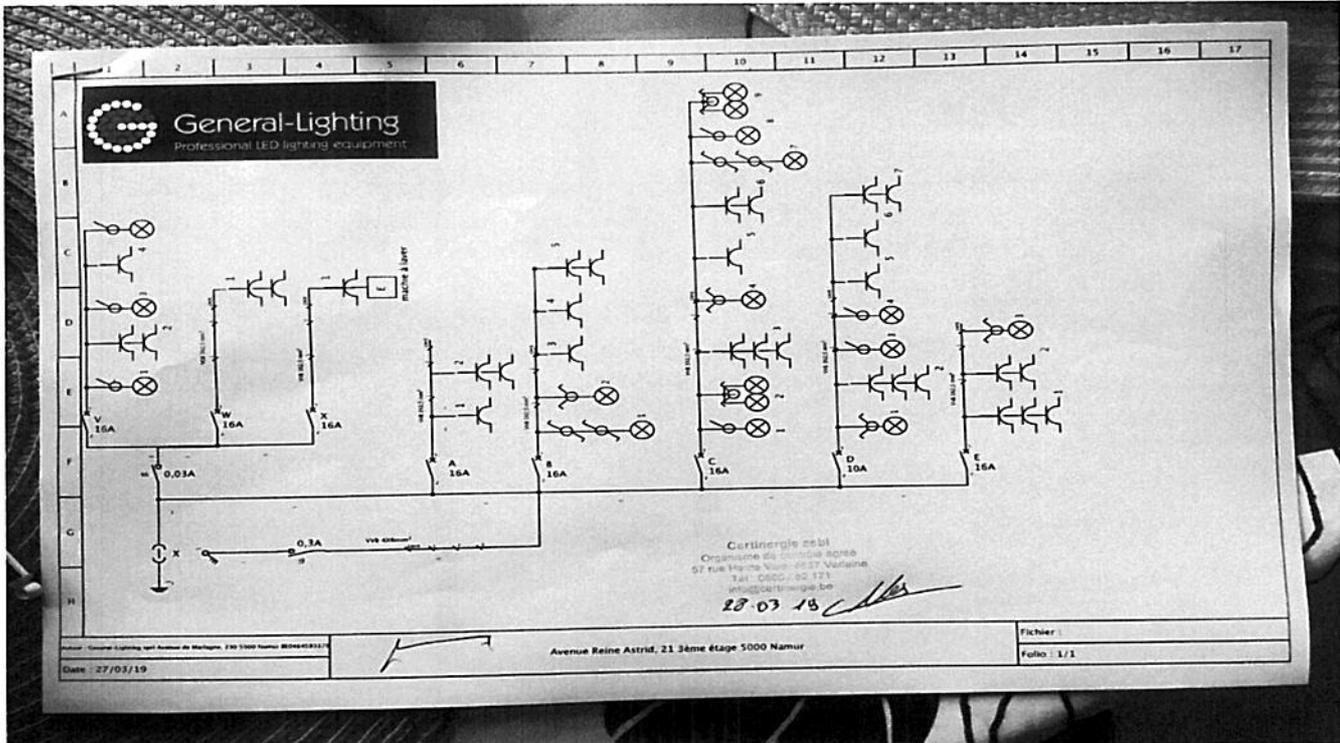
**PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION**

EXEMPLAIRE ORIGINAL

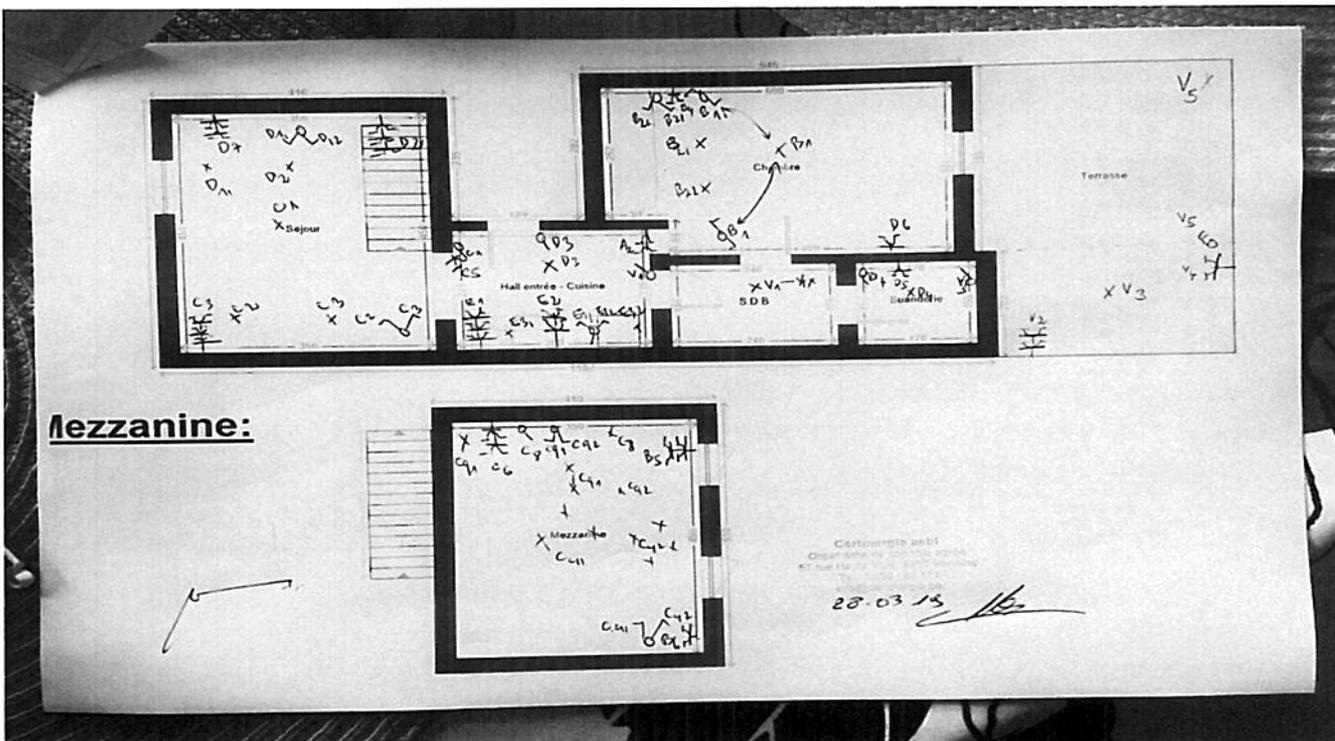
RÉF. 05/2019/57595/03:1

ANNEXES

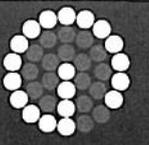
Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



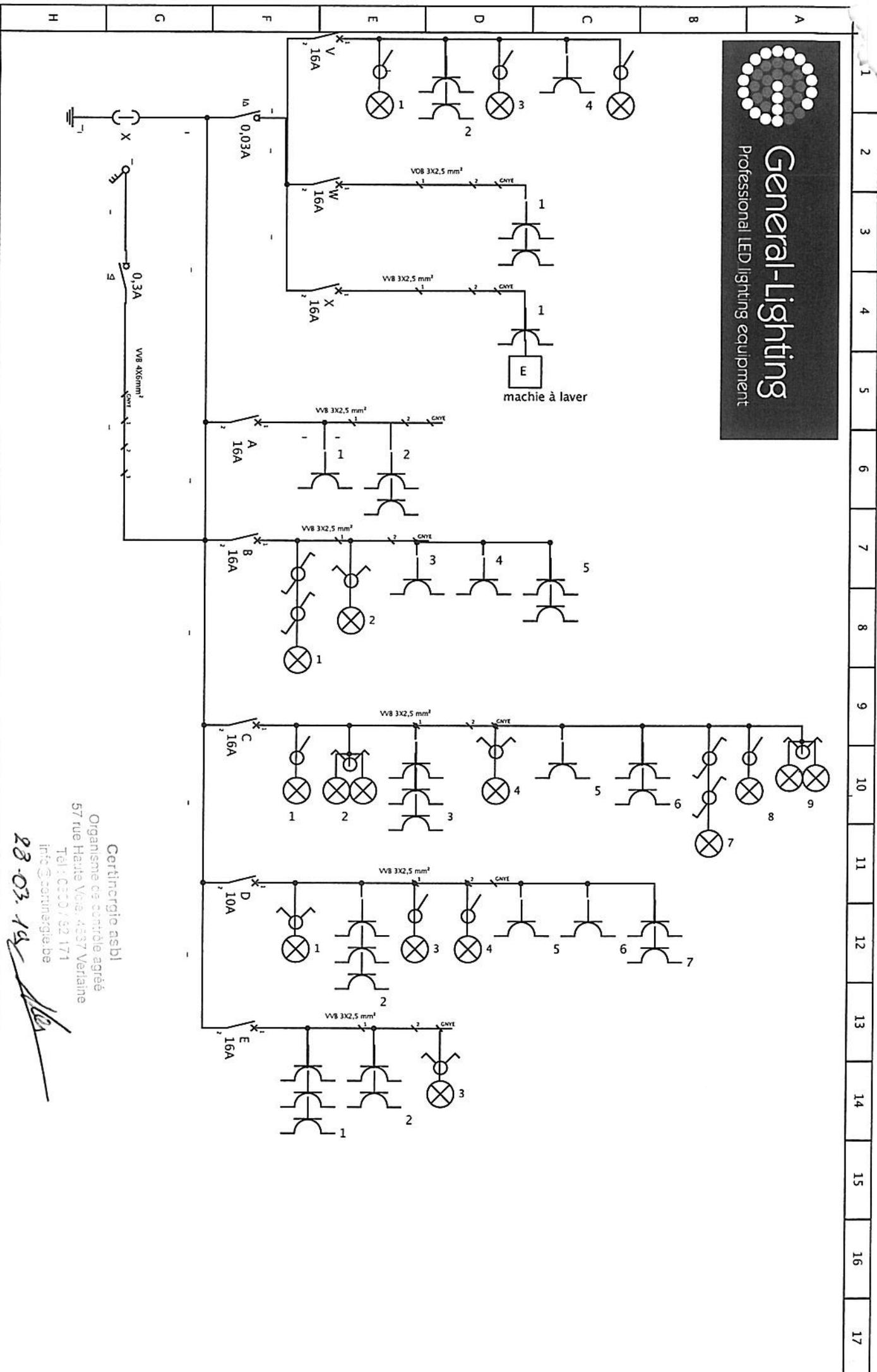
Plan(s) de position de l'installation







General-Lighting  
Professional LED lighting equipment



Certimergio asbl  
Organisme de contrôle agréé  
57 rue Haute Voie, 4837 Verlaine  
Tel : 0650 7 62 171  
info@certimergio.be

28-03-19

Auteur : General-Lighting sprl Avenue de Marlagne, 230 5000 Namur BE0464583379  
Date : 27/03/19

Avenue Reine Astrid, 21 3ème étage 5000 Namur

Fichier :  
Folio : 1/1





